

Article paru le 23/06/2017 dans le Monde (<https://www.qwant.com/?q=Linky+%3A+comment+la+fronde+s%E2%80%99organise+contre+le+%C2%AB+bo%C3%AEtier+intelligent+%C2%BB&client=qwantfirefox>)

Linky : comment la fronde s'organise contre le « boîtier intelligent »

Plus de 300 municipalités ont voté contre le petit compteur vert anis, et des collectifs citoyens se multiplient pour raconter leur « guerre » contre Enedis (ex-ERDF).

LE MONDE | 23.06.2017 à 15h13 • Mis à jour le 24.06.2017 à 07h03 | Par [Charlotte Chabas](#) (envoyée spéciale à Hérouville, Calvados)

Dans son petit immeuble de Bures-sur-Yvette (Essonne), Hélène se presse pour aller frapper chez sa voisine, une petite dame de 92 ans. « *Ils rôdent*, prévient-elle, *on les a vus*. » Sur le pas-de-porte, on se rappelle mutuellement les consignes : « *Surtout vous refusez d'ouvrir, vous savez comment ils font*. » « *On est en guerre* », répond la vieille dame.

Cette fois, les techniciens du sous-traitant Enedis (l'ex-Electricité réseau distribution France – ERDF) ne feront que contourner l'immeuble. Leur camionnette blanche s'éloigne, laissant derrière elle un voisinage aux abois.

C'est la France des anti-Linky qui se vit là. Une colère de cages d'escaliers et de fonds de lotissements, de petits propriétaires et de tracts glissés dans les boîtes aux lettres. Dans leur viseur, le nouveau « *compteur électrique communiquant et intelligent* » développé par Enedis, dont le déploiement a commencé dans toute la France en 2016 et doit s'achever en 2021.

« Un déni de démocratie »

Pour ses détracteurs, on a affaire à une opération de *greenwashing*, ces montages commerciaux juteux qui se parent d'un vernis écologique. « *On remplace des compteurs en parfait état de marche et dont la durée de vie est d'une soixantaine d'années par des compteurs électroniques, dont la durée de vie maximale de certains composants n'excèdent pas dix ans* », s'insurge Geoffroy Dudouit, maire d'une petite commune de Charente, qui a signifié son refus d'installer le compteur sur son territoire rural. « *Le roi de l'obsolescence mieux que programmée : affichée* », l'a-t-il rebaptisé, lui qui dénonce « *un déni de démocratie* ».

Ce n'est que l'un des nombreux griefs dressés contre le petit boîtier vert anis. Linky rassemble contre lui une fronde hétéroclite qui s'organise, brasse large et gagne du terrain.

Plus de 300 communes ont voté leur opposition au compteur, dont des villes comme Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), Bondy (Seine-Saint-Denis) ou Caen. Des centaines de comités se sont mis en place dans toute la France pour informer sur ce qu'ils perçoivent comme des « *zones d'ombre inquiétantes* ».

Lire aussi : [Faut-il se méfier des compteurs Linky ?](#)

« Cela a déjà été assez violent par le passé »

C'est un vendredi soir ordinaire à Hérouville (Calvados), dans la grande banlieue de Caen, à peine animé par la rupture du jeûne du ramadan, au sein de ce quartier où coexistent plus de soixante-dix nationalités. Dans la salle municipale, ils sont une cinquantaine à être venus écouter Marylise Sabat, à la tête du collectif Stop Linky Calvados !

Celle qui se revendique comme « *un petit caillou dans la chaussure du géant Enedis* » a beau avoir organisé une vingtaine de ces réunions d'information, elle a « *toujours le stress* ». « *On ne sait jamais s'il va y avoir des altercations, si Enedis va envoyer des gens pour nous contredire.* » Elle soupire : « *Cela a déjà été assez violent par le passé.* »

La « *cinquante heureuse* », cette employée dans une revue spécialisée sur le monde agricole ne connaissait rien aux compteurs, voilà à peine un an et demi. « *D'un naturel rebelle* », reconnaît-elle, elle a commencé à s'y intéresser après une réunion lors de laquelle le maire d'Hérouville avait confié « *s'en remettre à Enedis* » pour le déploiement de Linky sur la commune. « *Je me suis dit que c'était bizarre de laisser une entreprise privée gérer quelque chose qui concernait notre propre foyer* », souligne Marylise Sabat.

Comme tous les opposants au Linky, c'est sur Internet qu'elle a entamé sa démarche. Y fleurit une documentation pléthorique : chaque aspect du compteur est détaillé à la loupe, y compris des vidéos de démontage complet du boîtier. « *Chaque fois que je lisais un texte, il y en avait dix autres à ouvrir* », explique-t-elle.

Près de cinq millions de compteurs posés

Inscrit dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le chantier Linky vise à installer ce compteur dit « intelligent » dans 35 millions de foyers français d'ici à la fin de 2021, pour un coût annoncé de 5 milliards d'euros.

« *Le remplacement des compteurs s'inscrit dans la mission de service public d'Enedis, précise l'entreprise. Plus de 2 000 techniciens interviennent chaque jour dans près de 2 800 communes, ce qui permet de remplacer plus de 20 000 compteurs sereinement chaque jour.* »

« *Aujourd'hui, près de 5 millions de compteurs, qui ne présentent aucun danger pour la santé ou pour le respect de la vie privée, ont été posés sur l'ensemble du territoire, affirme aussi Enedis. Le remplacement des compteurs actuels par des compteurs communicants, est indispensable pour la modernisation et la sécurisation du réseau d'électricité qui dessert chaque foyer.* »

Relevant automatiquement et en temps réel la consommation électrique, cet équipement doit permettre, selon Enedis, d'affiner les factures sur la base de données réelles et non plus estimées, et d'obtenir à terme une meilleure gestion des pics de consommation, et d'adapter ainsi la production d'électricité.

Affrontements entre citoyens et techniciens

De fil en aiguille, Marylise Sabat se plonge dans les rapports scientifiques, puis dans l'arsenal juridique à maîtriser pour s'opposer à la pose du compteur. « *Je mange Linky, je dors Linky* », résume-t-elle, avec une pointe de lassitude. Sa mère et sa fille, avec qui elle partage un petit trois-pièces d'une tour de la ville, s'y sont mises aussi.

Ce vendredi soir de juin, devant une assemblée composée d'un tiers de personnes âgées, Marylise Sabat se lance : « *La seule chose qu'on peut nous imposer chez nous, c'est le bracelet électronique. Je ne sais pas pour vous, mais moi j'ai rien fait de mal.* »

En face, petits propriétaires de pavillon et d'appartement acquiescent, ceux-là qui lisent de plus en plus dans la presse régionale les récits de ces affrontements entre citoyens et techniciens d'Enedis. « *On a eu des appels de personnes qui avaient laissé la porte de leur garage ouverte en leur absence : Enedis leur a installé Linky, alors qu'ils avaient signifié leur refus par une affichette apposée sur leur compteur* », raconte Marylise Sabat.

Ces méthodes ont poussé la Ligue des droits de l'homme, en avril 2016, à réclamer un moratoire, estimant « *surprenant qu'ERDF procède avec une telle brutalité au changement du compteur chez*

des usagers, malgré leur opposition ». La Ligue regrette encore qu'« *il n'ait pas été procédé aux expertises scientifiques nécessaires, afin de répondre aux craintes exprimées* ».

Lire aussi : [Le déploiement à grande vitesse des compteurs « intelligents » Linky](#)

Augmentation des factures

Parmi ces craintes, l'argument économique fait mouche auprès d'un auditoire concentré, sauf un petit garçon qui sort ses Majorette après une demi-heure de présentation. « *Depuis le début, Linky est présenté comme une bonne chose pour votre portefeuille*, reprend Marylise Sabat. *En fait, on constate une augmentation des factures.* »

Cet argument est tellement rabâché par les anti-Linky que l'UFC-*Que choisir* s'est penché sur la question. Selon l'institut, la généralisation de Linky pourrait entraîner 10 millions de foyers (37 %) à souscrire à une puissance d'abonnement plus élevée, car ce compteur, à l'inverse de ceux en service, ne supporte aucun dépassement de la puissance souscrite et se coupe instantanément.

Ce surcoût d'abonnement est chiffré par l'UFC à 308 millions d'euros pour les clients d'EDF : c'est 36 euros le changement de puissance, effectué sans intervention d'un technicien. Selon l'association Négawatt, spécialiste de la demande d'énergie, 10 000 emplois chez les sous-traitants d'Enedis seraient menacés par cette nouvelle spécificité.

« *Sans compter que si vous ne payez pas votre facture, ils pourront vous couper l'électricité à distance*, lance Marylise Sabat. *Fini la compréhension humaine du technicien.* » Enedis reconnaît que l'opération est possible mais se défend de vouloir procéder ainsi à l'avenir.

C'est que l'entreprise veut freiner au maximum l'action de ces collectifs qui œuvrent à la perte de Linky. Selon ses détracteurs, c'est en vue d'éviter la constitution d'un front uni qu'elle avance en « *taches de léopard* », c'est-à-dire municipalité par municipalité, sans cohérence territoriale. « *On peut être concerné cette année par Linky sur sa commune, alors que celle voisine ne sera dotée qu'en 2020* », raconte un élu de la région de Tulle (Corrèze).

Un « mouchard » dans la maison

Difficile, dès lors, d'informer de manière uniforme sur tout le territoire. Une complexité à obtenir des informations précises qui a convaincu Hélène, habitante de Bures-sur-Yvette, de prendre le « *sentier de la guerre* ».

Cette retraitée du secteur bancaire, dont le mari polonais a grandi dans une « *ambiance de l'Est* », dit avoir « *l'obsession de la vie privée* » et voit d'un œil inquiet la perspective d'un « *mouchard analysant en permanence mes faits et gestes* ». Et de lister : « *Mes présences et absences, l'heure de mon réveil, de mon ménage, combien de fois j'utilise ma cafetière par jour.* » En juillet 2015, un dossier de presse d'Enedis vantait d'ailleurs « *les potentialités de ce compteur* », soulignant les possibilités en matière de « *big data, usages domotiques, objets connectés* ».

Selon Solange Ghernaouti, membre de l'Académie suisse des sciences techniques, interrogée dans le livre de Nicolas Bérard, *Sexy, Linky ? (L'Age de faire)*, qui fait référence parmi les opposants, « *cette collecte [d'informations] va servir à faire du profilage* » de clients. Des données qui pourraient rapporter gros à Enedis, car toutes les marques sont intéressées par de telles informations. Dans un geste du bras qui mime l'impuissance, Hélène résume : « *Toutes ces informations sur moi, ça va être renvoyé vers... Vers qui au juste ? Ce n'est pas parce qu'on n'a rien à cacher qu'on veut tout montrer* », tranche-t-elle.

Saisie sur le sujet, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a souligné que « *la collecte de la courbe de charge permet de déduire de nombreuses informations relatives à la vie privée des abonnés* » et qu'elle sera attentive à ce que ces « *données ne soient communiquées*

qu'aux sociétés spécifiquement désignées par les personnes concernées ».

La CNIL a encadré les conditions de cette collecte dans une recommandation datée de novembre 2012, la « *subordonnant au consentement exprès des personnes concernées* ». En clair, « *l'utilisateur serait en position de s'opposer au (...) stockage en local [de ses données], sans avoir à motiver sa décision* ».

Le flou sanitaire

A Hérouville, on est déjà à plus d'une heure de réunion quand Marylise Sabat conclut ce chapitre du « *viol de nos vies privées* ». Elle se tourne vers son voisin, Michel, chargé du « *volet technique* ».

On aborde là le sujet le plus sensible. Le plus polémique aussi : celui des ondes.

Pour communiquer, Linky utilise la technologie courant porteur en ligne (CPL) sur le réseau basse tension. Ce signal électrique se superpose au courant classique et lui permet d'envoyer ses données vers les 700 000 concentrateurs installés (à terme) sur le territoire.

Un nouvel arsenal de champs électromagnétiques installés au sein même des maisons, des écoles et des quartiers, qui suscite l'inquiétude de certaines associations écologistes, alors que l'Organisation mondiale de la santé a classé les ondes comme « *peut-être cancérigènes pour l'homme* ».

Les mesures-tests des champs électromagnétiques diffusées par Linky se sont avérées largement en dessous des normes requises par la France. Mais les détracteurs du boîtier n'hésitent pas à rejeter les normes elles-mêmes. La conformité « *à la réglementation en vigueur ne signifie absolument pas qu'il n'y ait pas de risque sanitaire* », explique-t-on dans le livre *Sexy, Linky ?*, citant le Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayons électromagnétiques (Criirem).

Lire aussi : [Pour l'Anses, les compteurs Linky ne présentent pas de risque pour la santé](#)

Emeline (le prénom a été modifié à sa demande), qui vit à Palaiseau, dans l'Essonne, montre son arrêt de travail qui mentionne son diagnostic : « *Hypersensibilité aux ondes* ». Pour cette professeure de mathématiques, qui anime le collectif anti-Linky Nord-Essonne, Linky est devenu « *une obsession terrifiante* ».

« *On nous critique en disant qu'on a déjà tous des portables, de la Wi-Fi, des micro-ondes, que cela ne fera pas grand-chose de plus. Sauf que tout ça, on l'a choisi, et on peut s'en passer si on veut* », explique celle qui se décrit comme une « *malgré nous* » du Linky.

C'est au nom de ce manque de choix que Bénédicte Monville de Cecco, élue d'opposition sous l'étiquette Bien vivre à Melun, a fait voter le conseil municipal contre Linky. « *Il subsiste tellement de zones de flou sur le plan sanitaire que nous demandons seulement une stricte application du principe de précaution et de laisser le choix aux citoyens* », dit-elle, soulignant « *les précédents trop nombreux* ».

Rappelant les dossiers de l'amiante ou du Mediator, les anti-Linky dénoncent à l'unisson « *le manque de recul sur un dossier aussi sensible pour la santé publique* ».

Lire aussi : [Le déploiement à grande vitesse des compteurs « intelligents » Linky](#)

Alors, sans relâche, les membres de ces comités tractent sur les marchés. « *On avait plus de monde que les candidats aux législatives, ces derniers temps* », plaisantent les membres du collectif anti-Linky Nord-Essonne. Ceux-là se targuent du fait que le nouveau compteur « *a au moins créé de la cohésion sociale* », alors qu'ils se disent de plus en plus sollicités.

« *Il n'y a pas de classe sociale face à Linky, pas de parti politique*, analyse Bénédicte Monville de Cecco, pourtant membre d'Europe écologie-Les Verts et candidate de La France insoumise aux législatives. *C'est un de ces combats d'écologie de spectre large qui rassemblent des gens qui, hier, ne se seraient pas parlé.*

